

Cette formation aborde 4 domaines :

- Les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, les mesures de prévention possibles et les réactions en cas d'intoxication.
- Les risques pour l'environnement et les principales voies de contamination, lors des manipulations, du transport, du stockage... .
- Les stratégies existantes pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.
- La réglementation.

Agir pour limiter l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires

Aspects financiers

- Voie 3 : 50 € à la charge du candidat.
- Voies 1 et 2 : prise en charge possible par les organismes de financement de la formation professionnelle (VIVEA, FAFSEA...) en fonction du statut des candidats.

Contacts pour le Limousin

Corrèze : CFPPA de Tulle – Cornil
Puy Marut 19150 Cornil

☎05.55.27.20.41 mèl : cfppa.tulle-cornil@educagri.fr

Creuse : CFPPA d'Ahun
Le Chaussadis 23150 Ahun

☎05.55.81.48.90 mèl : cfppa.ahun@educagri.fr

Haute-Vienne : CFPPA les Vaseix/Bellac
Les vaseix 87430 Verneuil/Vienne

☎05.55.48.44.30 mèl : cfppa.limoges@educagri.fr

CFPPA Saint-Yrieix
La Faye 87 500 Saint-Yrieix

☎05.55.08.37.88 mèl : cfppa.lst-yrieix@educagri.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



LE RÉSEAU OPTILIM
DES CFPPA DU LIMOUSIN



*Propose les
CERTIPHYTO
En vue d'une utilisation raisonnée
des produits phytosanitaires*

À tous les utilisateurs professionnels, distributeurs et prescripteurs de produits phytosanitaires qui doivent être certifiés, conformément au plan ECOPHYTO qui rend leur formation obligatoire d'ici Octobre 2014. En partenariat avec les Chambres d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole du Limousin, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles et l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage.

Modalités d'obtention du certificat individuel

• Voie 1 : Formation

Vous suivez une formation sur les quatre domaines (voir au verso) vous donnant droit automatiquement au certificat individuel. La durée de la formation varie selon le certificat individuel préparé :

- * « Conseil à l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques » : 4 jours
- * « Décideur exploitation agricole » : 2 jours
- * « Opérateur exploitation agricole » : 2 jours
- * « Décideur travaux et services » : 3 jours
- * « Opérateur travaux et services » : 2 jours
- * « Vente produits grand public » : 3 jours
- * « Distribution produits professionnels » : 3 jours

• Voie 2 : Formation + test QCM

Vous suivez 1, 2 ou 3 journées de formation, en fonction du certificat individuel préparé.

A l'issue de cette formation, vous passez un test Questions à Choix multiples.

- * Si vous êtes admis au test, vous obtenez le certificat individuel.
- * Si vous n'êtes pas admis au test, vous suivez une journée de formation complémentaire

• Voie 3 : Test QCM

Vous estimez bien maîtriser les quatre domaines de la formation, vous passez directement en test Questions à Choix Multiples.

- * Si vous êtes admis, vous obtenez le certificat individuel.
- * Si vous n'êtes pas admis, vous devez obligatoirement suivre la formation complète correspondante (voie 1).

• Voie 4 : Validation académique

Le certificat individuel vous est délivré au vu de vos diplômes, titres et certifications professionnelles, obtenus moins de 5 ans à la date de la demande.

Contact : DRAAF Limousin / Service formation
Mr J.B. DAVID - 05.55.12.92.71

Validité du certificat individuel

Les Certificats individuels obtenus ont une durée de validité :

- * de 10 ans pour « décideurs exploitation agricole » et « opérateurs exploitation agricole »
- * de 5 ans pour les certificats « conseil à l'utilisation des PP », « vente produits grand public », « distribution produits professionnels »,

Procédure

